

La loi du ministre Blanquer sur « l'école de la confiance » qu'est-ce que c'est ?

C'est la transformation de l'école en une entreprise rentable qui ne s'inquiète de prendre en compte ni le bien être des enfants ni les conditions de travail des enseignants.

La loi Blanquer, c'est la **fusion des écoles maternelles, élémentaires et des collèges**.
L'objectif est :

- La **fermeture massive de classes** (voire d'écoles dans les milieux ruraux) avec pour conséquence une **hausse des effectifs** par classe.
- La **suppression des postes de directeurs** : les écoles seront ainsi gérées par les chefs d'établissements des collèges, ou leur adjoint, des personnes qui ne seront pas en classe et qui ne connaîtront rien à la réalité du terrain (et pour inscrire votre enfant de tout juste 3 ans vous irez au collège rencontrer le principal!)
- La **scolarisation possible des CM1 et CM2 au collège** et non plus dans l'école élémentaire. Quelle influence auront des ados sur des enfants de 8/9 ans ?

La loi Blanquer, c'est aussi la **fin des écoles de secteur** : s'il n'y a plus de place pour accueillir votre enfant dans l'école près de chez vous, il n'y aura pas d'ouverture de classe, votre enfant sera envoyé dans une autre école, que vous ne pourrez pas choisir ! Vous devrez peut être scolariser votre enfant dans l'école à 20 min de chez vous, sans aucun recours !

La loi Blanquer, c'est aussi la possibilité d'embaucher **de plus en plus de contractuels** sous payés, sans exigence de diplôme et **sans formation** (étudiants en L2), pour enseigner à vos enfants, assurer les remplacements, et économiser ainsi l'ouverture de postes au concours de recrutement des PE.

La loi Blanquer, c'est l'**inclusion systématique des enfants handicapés** dans les classes **sans** s'assurer qu'il y a des **moyens** (personnels, formations....) pour les accueillir dans de bonnes conditions, ainsi que la **fermeture de classes spécialisées** et des structures adaptées aux enfants handicapés (jugées trop onéreuses)

La loi Blanquer, c'est l'évaluation systématique et la **mise en concurrence des écoles** et des enseignants qui entraîneront la mise en place d'écoles de niveaux et un **enseignement à plusieurs vitesses** selon les territoires.

La loi Blanquer, c'est l'**enseignement obligatoire dès 3 ans** qui demandera aux mairies de budgétiser du personnel et de nouvelles dotations dans les écoles maternelles privées, ce qui se fera nécessairement au détriment des budgets alloués à l'école maternelle publique (budget matériel, personnel ATSEM, etc...)

La loi Blanquer, c'est l'**expérimentation des jardins d'éveil** pour les enfants de 3 à 5 ans, où les activités seront menées par des éducateurs et non par des enseignants.

Enfin, la loi Blanquer (pourtant intitulée « école de la confiance »), c'est la fin de la liberté d'expression des enseignants : le tout 1er article de la loi impose aux enseignants de **ne pas critiquer l'institution** (l'éducation nationale) sous peine d'être en faute professionnelle, et ce même en dehors de leur temps de service !

La loi Blanquer, c'est la fin programmée de l'école publique que nous connaissons.

Alors tant que nous le pouvons encore... nous invitons tous les parents à s'informer sur cette loi, à en parler autour d'eux et à soutenir les enseignants de leurs enfants, qui ne perdent jamais leur journée de salaire de gaieté de cœur, mais parce qu'il est aujourd'hui urgent d'agir pour refuser la fin de l'école républicaine à laquelle nous tenons tant.

La loi sur la « transformation de la Fonction Publique » qu'est-ce que c'est ?

Bien que unanimement rejeté, le projet de loi de « Transformation de la Fonction Publique » devrait être voté avant l'été. Il dynamite les droits et le statut de tous les fonctionnaires en imposant une gestion libérale de tous les agents de la fonction publique sur le modèle d'un management privé qui arrive dans nos écoles, mais aussi dans tous les versants de la fonction publique (hôpitaux, SNCF, impôts...)

La transformation de la Fonction Publique, c'est mettre en place des « **managers locaux** » (les principaux de collèges qui deviendront les chefs d'établissement des écoles) et rechercher de « nouvelles souplesses » leur permettant d'agir au niveau local et diriger leurs équipes « sans remontée systématique au niveau national ».

Le projet de loi entend « libérer » les *managers* en supprimant bons nombres d'instances, notamment paritaires, dans lesquelles les représentants des personnels pouvaient s'assurer de l'équité de traitement entre les différents agents, en matière de promotions, de mutations, de conditions de travail, etc. (articles 3, 9 et 10)

Le gouvernement entend par là assujettir les fonctionnaires à son autorité comme ils ne l'étaient plus depuis le début du 20ème siècle. Il se débarrasse des seules instances qui obligent les ministres et les cadres à un minimum de dialogue et à justifier leurs décisions en matière de gestion des personnels.

La transformation de la Fonction Publique, c'est aussi **remplacer les fonctionnaires par des contractuels** : l'article 5 du projet de loi autorise le recrutement de contractuels sur des emplois de direction de l'Etat. L'article 6 crée un nouveau type de **contrat à durée déterminée** au sein de la fonction publique, le "contrat de projet". L'article 7 étend la possibilité de recruter des contractuels dans la fonction publique.

Dans l'enseignement c'est la réponse qu'ont trouvé plusieurs pays à la crise du recrutement. Plutôt qu'augmenter les salaires et améliorer les conditions de travail des enseignants, on recrute des contractuels en supprimant les conditions de diplôme exigées et en fixant au cas par cas la rémunération.

La transformation de la Fonction Publique, c'est **l'arbitraire, l'individualisation et la soumission** imposés à tous les fonctionnaires.

Le projet de loi que le gouvernement veut faire passer en urgence va ainsi affecter gravement la vie des enseignants. C'est la fin programmée d'une certaine conception du métier, garante de la liberté pédagogique de l'enseignant concepteur de son enseignement. La loi prépare le passage **vers un statut de simple exécutant**, soumis aux décisions de toute nature de la hiérarchie, et ne nécessitant de ce fait plus aucune expertise.

Si nous sommes en grève aujourd'hui, c'est que l'heure est grave :

- **c'est qu'avec la Loi Blanquer pour « l'école de la confiance », l'avenir de l'école publique et de notre beau métier d'enseignant est en danger**
- **c'est qu'avec la loi de « Transformation du Service Public » ce sont tous les services publics de notre pays qui sont en train d'être libéralisés et réorganisés de sorte à pouvoir bientôt être privatisés.**

Ce qui est en jeu, c'est donc autant l'avenir de nos enfants que le modèle de société dans lequel nous allons les laisser grandir.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre soutien.